FRC 6730A
Case
FRC
10022

LETTRE

DE MONSIEUR

CHAMPION DE CICÉ,

ANCIEN MINISTRE D'ÉTAT,

ET ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

A MONSIEUR

LE CURÉ DE TALENCE.

1791.

THE NEWBERRY
LIBRARY

M. le Curé de Talence nous ayant communiqué cette Lettre, nous l'avons prié de nous en laiſſer prendre copie, & nous eſpérons qu'il ne nous ſaura pas mauvais gré de lui avoir donné de la publicité.

B. P. P. D.

LETTRE

DE M. CHAMPION DE CICÉ,

A M. LE CURÉ DE TALENCE.

Vous m'avez donné, Monſieur, une preuve non équivoque & de votre attachement pour moi, & de votre zele pour le bien de la Religion, en m'informant de quelques bruits qui ſe répandoient, & qui étoient capables d'affoiblir les liens de la confiance entre mon Dioceſe & moi. Je vais m'en expliquer avec vous, & je confie à votre ſageſſe l'uſage que vous croirez devoir faire de ma lettre auprès de MM. vos Confreres.

J'ai toujours eu pour principe de me conduire tellement, que je fuſſe toujours prêt à rendre compte de ma conduite, & j'y ſerai toujours entraîné par un ſentiment de confiance & d'affection à l'égard des Curés de mon Dioceſe, & autres Eccléſiaſtiques qui ſont, dans ces temps d'épreuve, demeurés fideles à leur conſcience.

On eſt étonné, dites-vous, du ſilence que j'ai gardé ſur divers Brefs que le Saint-Pere a cités dans ceux qui viennent d'être rendus publics; j'ai trouvé ſimple que le Saint-Pere ait voulu faire connoître à toute l'Egliſe les ſoins divers qu'il s'étoit donnés, & ſa conſtante vigilance, afin qu'on ne lui fit pas un tort du retard de ſa réponſe.

Mais il eſt évident que des Brefs particuliers, adreſſés à des Miniſtres du Roi, & relatifs aux délibérations du Conſeil, n'étoient pas dans le cas d'être rendus publics: ſi telle avoit été l'intention du Pape, il dépendoit de lui de la remplir. La juſtice & la charité doivent faire préſumer que j'ai rempli mon devoir comme Miniſtre, & je puis vous aſſurer, avec vérité, que la communication qu'on paroît regreter auroit eu de vrais inconvéniens. J'ai dû me renfermer dans les meſures adoptées par le Roi : elles conſiſtoient à tout communiquer au Saint-Pere, & à faire ſavoir à l'Aſſemblée qu'en attendant la réponſe de Rome, Sa Majeſté ſurſeoiroit à l'exécution des Décrets. Ces meſures ont été connues de toute la France. On y a connu également l'expoſition des principes des Evêques, à laquelle j'ai adhéré avec

preſque tous mes collegues dans l'Epiſcopat.

Lorſqu'après ma ſortie du Miniſtere le ſerment a été décrété, je n'ai pas attendu qu'il me fût demandé, ou à aucune autre perſonne de mon Dioceſe, & je me ſuis adreſſé au Département lui-même pour lui manifeſter, & à tout mon Dioceſe, que ma conſcience ne me permettoit pas de prêter ce ſerment.

Voilà, Monſieur, l'explication que je vous ai promiſe au commencement de cette lettre ; à préſent, qu'il me ſoit permis d'obſerver que les Eccléſiaſtiques de mon Dioceſe ont été inſtruits à temps de mes principes & de ma détermination. J'ai répondu auſſi, & très-exactement, à toutes les lettres conſultatives que j'ai reçues. Les écrits les plus lumineux ont été répandus dans mon Dioceſe ; on a pu même y preſſentir l'opinion du Saint-Pere, puiſque dès le mois d'Août ou de Septembre 1790, tous les papiers publics ont fait mention d'un Bref adreſſé à M. l'Evêque de Léon. En un mot, l'inſtruction n'a pas manqué, & ceux qui ont péché, ne l'ont pu faire par une ignorance excuſable. Je ſais qu'on eſt trop porté pour pallier ſes torts ou ſes foibleſſes, à en rechercher la cauſe dans

les autres. Eh ! plut à Dieu que cette disposition, sincere sous tous les rapports, déterminât ceux qui l'ont adoptée à revenir aujourd'hui de bonne foi sur eux-mêmes, & même en rejetant sur moi leurs torts précédens, je leur dirois comme l'Apôtre, en les serrant dans mes bras : « *Quia eratis in illo tempore sine Christo* » *alienati à conversatione Israël..... Nunc* » *autem in Christo Jesu, vos qui aliquando* » *eratis longè, facti est propè, in sanguine Christi* ».

Ah ! mon cher Curé, ne nous occupons que des grands intérêts dont nous sommes dépositaires, & répondons fidélement aux vues de la divine Providence qui a multiplié aujourd'hui autour de nous les peines & les afflictions pour éprouver notre foi, pour ranimer notre zele, pour séparer le bon grain du mauvais, & pour manifester aux moins clair-voyans, la vanité & les dangers de la philosophie du siecle. Revêtissons-nous donc des armes de la foi & de celles de la charité, pour résister aux maux qui nous poursuivent, ou nous menacent : « *Quoniam non est nobis colluctatio ad-* » *versùs carnem & sanguinem, sed adver-* » *sùs Principes & Potestates, adversùs* » *mundi Rectores tenebrarum harum, contrà*

» *ſpiritualia nequitiæ, in cœleſtibus ; prop-*
» *tereà accipite armaturam Dei, ut poſ-*
» *ſitis reſiſtere in die malo, & in omnibus*
» *perfecti ſtare*».

Voyez, mon cher Curé, quel ſecours d'un autre côté nous fournit la Providence ; voyez le concert des premiers Paſteurs & du Saint-Siege ; voyez ce nombre infini de Curés, d'Eccléſiaſtiques & de Religieux fideles à leur conſcience & ſouffrant pour la Foi ; voyez ces Vierges ſaintes qui ont été en butte aux plus odieuſes perſécutions, & qui ont montré tant de courage pour renouveller à nos yeux le miracle de la grace qui choiſit les plus foibles pour ſervir d'exemple aux plus forts ; voyez les écrits où les principes ſont ſi bien établis, les objections tellement confondues, &c., &c. Si tant de motifs ne ſoutenoient notre courage, nous nous rendrions bien coupables. Sans doute, en conſidérant nos convenances perſonnelles, en prenant conſeil de la chair & du ſang, nous deſirerions de voir nos liens rompus : mais nous devons dire avec l'Apôtre « *permanere autem..... neceſſarium*
» *propter vos : & hoc confidens ſcio quia*
» *manebo, & permanebo omnibus vobis ad*
» *profectum veſtrum & gaudium fidei* ».--
Et continuant le diſcours du même Apôtre,

107

jevous dis, & à tous mes fideles coopéra-
« teurs: *Tantum dignè Evangelio Chriſti con-*
» *verſamini, ut, ſivè cum venero, & videro*
» *vos, ſivè abſens, audiam de vobis quia*
» *ſtatis in uno Spiritu unanimes, colla-*
» *borentes fidei Evangelii; & in nullo ter-*
» *reamini ab adverſariis, quæ illis eſt*
» *causa perditionis, vobis autem ſalutis*
» *& hoc à Deo: quia vobis donatum eſt*
» *pro Chriſto, non ſolum ut in eum cre-*
» *datis, ſed ut etiam pro illo patiamini* ».

C'eſt dans ces ſentimens, mon cher Curé, que je vous renouvelle l'aſſurance de mon tendre & inviolable attachement.

Signé † J. M. *Arch. de Bord.*